

Interpellation

Bernard Borel au nom du
groupe les verts-es et ouvert :

Quelles garanties pour le chauffage à distance ?

La mesure phare de la transition écologique prônée par la Municipalité d'Aigle, est l'arrivée dans les 5 ans du chauffage à distance. En effet, un accord préalable a été signé entre la Satom et la Municipalité pour amener de la chaleur jusqu'au centre de la ville et l'Assemblée générale de la Satom devrait entériner en juin 2022, nous dit-on, une dépense de 120 millions pour cela. Le tracé des tubes d'acheminement de la chaleur sur le territoire de la commune ne semble pas poser de problème, car il est entièrement sur domaine public. Les dépenses, pour la commune, sont relativement faibles, sauf que l'on profitera des tranchées ouvertes pour la pose des tuyaux pour le chauffage à distance, pour, à la fois, mettre à niveau les autres infrastructures souterraines relevant de la compétence communale et assurer la réfection du tablier des routes. Pour cela des préavis seront présentés au Conseil communal en temps opportun. Ces dépenses font partie du plan d'investissement de la Municipalité pour cette législature.

Il ne fait pas de doute que le chauffage à distance peut être une bonne alternative aux énergies fossiles, surtout s'il récupère de l'énergie liée à l'incinération des déchets. Un autre élément favorable est le fait que la Satom est entièrement en mains publiques (communes valaisannes et vaudoises de la région et les 2 états de vaud et valais). Mais à ce niveau, un certains nombres de questions restent peu claires à ce jour et c'est pourquoi nous les adressons aujourd'hui à la Municipalité pour mieux comprendre les contours de ce développement qui va modifier grandement et durablement la source d'énergie de chauffage de la ville d'Aigle.

- 1) L'extension du chauffage à distance prévu par la Satom est-elle imaginée pour récupérer de l'énergie actuellement perdue dans l'air ou impliquera-t-elle une augmentation de la quantité de déchets à brûler ?
- 2) Selon le rapport d'activité de 2019 de la SATOM, environ 1/4 des déchets incinérés viennent d'un périmètre dépassant celui des communes membres, même s'il ne dépasse, semble-t-il, pas la Suisse romande. La Municipalité peut-elle confirmer ces données et nous assurer que l'extension du chauffage à distance n'entraînera pas une augmentation de « l'importation » des déchets qui serait écologiquement discutable en terme de transport mais aussi de nuisance de traitement.
- 3) Actuellement, les boues résiduelles sont transportées en Suisse allemande. Un projet de les stocker au Bouveret semble provoquer des oppositions. La Municipalité peut-elle nous indiquer le risque pour la région du stockage de ces boues résiduelles, leur niveau de toxicité et les conditions de stockage exigées par les normes en vigueur?

- 4) Le chauffage à distance est faite à base d'énergie locale et donc pas sensible aux aléas géopolitiques comme le sont les énergies fossiles et même une partie de l'électricité. C'est dire que le prix de l'énergie fournie devrait être stable. La Municipalité a-t-elle déjà convenu d'un prix de raccordement au chauffage à distance ainsi qu'un prix unitaire pour l'énergie consommée ? Peut-on être assuré qu'il y aura une certaine stabilité du prix de vente de cette énergie par la SATOM sur le moyen terme tout comme de l'achat des déchets de la commune d'Aigle par la SATOM?
- 5) Le prix unitaire de l'énergie du chauffage à distance, tel que vendu dans la commune de Monthey est-il actuellement concurrentiel avec le prix du gaz ou de l'électricité ?
- 6) La Municipalité entend-elle raccorder rapidement ses bâtiments récemment rénovés, comme le collège des Dents-du Midi au chauffage à distance ?
- 7) Peut imaginer que, si nécessaire, la Satom utilise du bois pour alimenter le chauffage à distance ?



Aigle 13 janvier 2022

Bernard Borel